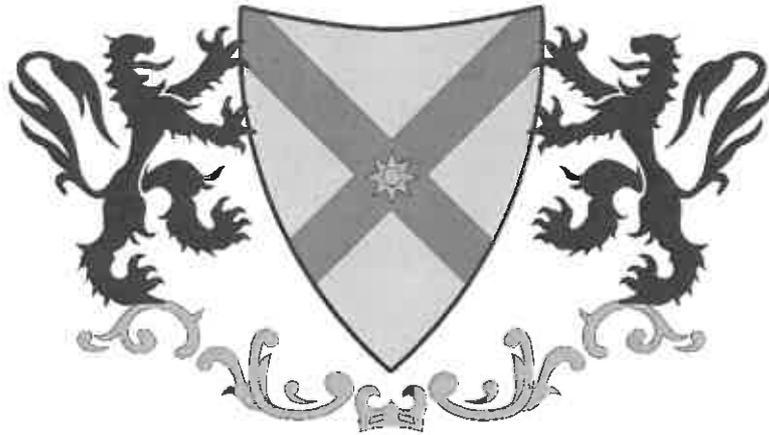


COMMUNE DE MARCONNÉ

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL



04 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte-rendu de la précédente réunion
- ✓ Compte de gestion et compte administratif 2023
- ✓ Vote des taux 2024
- ✓ Budget primitif 2024
- ✓ Attribution de compensation
- ✓ Vente des terrains (allée le Chanteur et rue des Trois Fontaines)
- ✓ Demandes de subventions pour le projet rue d'Abbeville
- ✓ Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD)
- ✓ Tirage des jurés d'assises

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 04 avril 2024

Présidence : Monsieur Jean-Claude FILLION, Maire

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TIRMARCHE

Convocation : 28 mars 2024

Présents : Jean-Claude FILLION - Patrick HERBIN – Elisabeth BOCQUET – Thierry LEMAIRE – Isabelle TIRMARCHE – Monique DUPROT– Katia MARTIN – Cyril JOLY

Absents excusés : Jean-François PAVAUT – Valérie BEYAERT – Serge ROYER
Madame Fabienne GREVET a donné le pouvoir à Monsieur Jean-Claude FILLION

Le procès-verbal de la précédente réunion, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024-1-01 : *Compte de gestion et compte administratif 2023*

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick HERBIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean-Claude FILLION après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	607 265,11 €	0,00 €	208 004,04 €	0,00 €	815 269,15 €
Part affectée à investiss.					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	730 596,58 €	777 651,19 €	314 881,78 €	130 742,01 €	1 045 478,36 €	908 393,20 €
Totaux	730 596,58 €	1 384 916,30 €	314 881,78 €	338 746,05 €	1 045 478,36 €	1 723 662,35 €
Résultat de clôture		654 319,72 €		23 864,27 €		678 183,99 €
	Besoin de financement			23 864 27 €		
	Excédent de financement			0,00 €		
	Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €		
	Restes à réaliser RECETTES			0,00 €		
	Besoin total de financement			23 864,27 €		
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

654 319 72 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Délibération n°2024-1-02 : *Vote des taux des taxes communales 2024*

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2024 et du produit fiscal attendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter, pour 2024, les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	34.09
Taxe foncière (non bâti)	34.54
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	10.89

Délibération n°2024-1-03 : Attribution de compensation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une réflexion a été engagée au sein de la Communauté de communes des 7 Vallées au sujet des attributions de compensation, afin de donner es capactiés financières à l'intercommunalité pour exercer ses compétences qui n'ont pas été compensées par un transfert de charge et qui ne bénéficie pas d'une recette spécifique. Ce transfert finanicer vers l'intercommunalité devait profiter via la mise en place d'un fond de coucours aux investissements des communes.

Plusieurs outils financiers ont été étudiés :

- Fiscalité communautaire
- Transfert de fiscalité sur les zones économiques communautaires
- Modification libre des attributions de compensation
- Modification de la dotation de solidarité communautaire.

La date d'approbation de ce pacte financier et fiscal en 2024 n'est pas la bonne période, les projets d'investissements sont en cours et les communes ont un besoin important de financement. Le Conseil communautaire propose donc :

- La suppression des attributions de compensation versées par 30 communes à la Communauté de communes à hauteur de 110 943 €, 31 communes ont désormais une attribution nulle.

Une modification des attributions de compensation versées aux 38 autres communes afin de neutraliser la perte de recettes de ces 110 943 €, soit une attribution de compensation révisée pour la commune de MARCONNE à 107 845.52 €

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de cette proposition et accepte l'attribution de compensation d'un montant de 107 845,52 € versée par la Communauté de communes des 7 Vallées, pour l'année 2024.

Délibération n°2024-1-04 : Budget primitif 2024

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2024 tel que présenté.

Section fonctionnement	1 464 821.65
Section investissement	668 561.15

Délibération n°2024-1-05 : Vente de terrain allée le Chanteur

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de vendre le terrain allée le Chanteur à MARCONNE, section AH 67, d'une surface totale de 378 m2, pour la somme de 7 000 €, à Monsieur et Madame Olivier BEYAERT,
- Dit que les frais sont à la charge de l'acquéreur
- Désigne Maitre DEHEUL, notaire à HESDIN, pour la vente de cet ensemble
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette vente et tout document s'y rapportant.

Délibération n°2024-1-06 : Vente de terrain rue des Trois Fontaines

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- La vente du terrain rue des Trois Fontaines à MARCONNE, section AK 196, d'une surface totale de 9 219 m², pour la somme de 45 000 €, à Monsieur et Madame Gérard LOZINGUEZ,
- Dit que les frais sont à la charge de l'acquéreur
- Désigne Maître DEHEUL, notaire à HESDIN, pour la vente de cet ensemble
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette vente et tout document s'y rapportant.

Délibérations n°2024-1-07.08.09 : Travaux d'aménagement de voirie rue d'Abbeville : Demande de subvention auprès du Département au titre de la MMU, des amendes de police et du dispositif Mode doux

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département, pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Abbeville.

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement	625 432.50	DETR	144 010.00
Traitement des trottoirs en enrobés noirs	43 067.50	Agence de l'Eau	201 735.00
Etude de sol publicité, maîtrise d'œuvre	51 550.00	Amendes de police	15 000.00
		Département MMU	132 868.58
		Dispositif Mode Doux	46 879.50
		Participation communale (fonds libre et emprunt)	179 556.92
TOTAL HT	720 050.00	TOTAL	720 050.00

- Sollicite le Département du Pas de Calais, pour l'attribution d'une subvention :
 - o au titre de la MMU (maintenance en milieu urbain),
 - o au titre des amendes de police,
 - o au titre du dispositif Modes Doux,

pour des travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Abbeville.

Délibération n°2024-1-10 : Elaboration du PLUI-H des 7 Vallées, débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le Conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu. Le Conseil municipal approuve les orientations présentées.

Délibération n°2024-1-11 : Travaux d'aménagement de voirie rue d'Abbeville : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention, pour des travaux d'aménagement de voirie de la rue d'Abbeville, dans le cadre de l'imperméabilisation des sols,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean-Claude FILLION

la Secrétaire,

Isabelle TIRMARCHE

